



## Assemblées générales

Dans ce bulletin, vous trouverez la convocation officielle pour l'assemblée générale de la CNAV et de l'ANAPI le **17 mars 2017** (pages 3-4) ainsi que celle pour l'Union des paysannes neuchâteloises le **29 mars 2017** (page 12). Aucun courrier ne sera adressé personnellement pour les membres.

## Comité

Le comité s'est prononcé sur les prochaines élections cantonales et fédérales, ainsi il en ressort les éléments suivants :

### **OUI à la stratégie énergétique 2050 – votation fédérale**

Pour faire suite à l'accident du réacteur nucléaire de Fukushima, le Conseil fédéral et le parlement ont pris la décision de sortir progressivement du nucléaire. Comme pour l'alimentation, la sécurité de l'approvisionnement du pays en électricité doit être assurée à l'avenir.

Ainsi, compte tenu du potentiel de l'efficacité énergétique d'une part ainsi que de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables d'autre part, le Conseil fédéral a élaboré une stratégie permettant de créer de la valeur ajoutée en Suisse et de prendre un peu d'indépendance sur les autres pays.

L'agriculture se doit de soutenir cette stratégie qui va dans le même sens que d'introduire la sécurité alimentaire dans la constitution pour plusieurs raisons.

Premièrement, l'agriculteur peut se positionner en producteur d'énergie renouvelable ou en tous les cas tendre à une autonomie électrique sur son exploitation. Dans ce sens, le système de rétribution unique pour le photovoltaïque (puissance > 30 KW) paraît une solution adaptée pour l'agriculture. Pour rappel, un m<sup>3</sup> de lisier représente l'équivalent de 7 litres de mazout de chauffage.

Deuxièmement, l'agriculteur a le droit de consommer directement l'électricité qu'il produit et d'injecter le surplus dans le réseau.

Troisièmement le bonus agricole est maintenu concernant l'encouragement des centrales de biogaz agricoles. Afin d'assurer cet encouragement, le Conseil fédéral propose le prélèvement de 1,5 ct./KWh sur la facture d'électricité, ce qui va augmenter légèrement la facture pour les ménages de l'ordre de Fr. 40.- à 50.- par an. Alors oui pour une indépendance énergétique avec une création de valeur ajoutée en Suisse qui peut être assumée par l'ensemble des consommateurs.

## **Élections cantonales du 2 avril**

Le comité s'est penché sur les échéances des élections aussi bien au niveau du gouvernement que du parlement, ainsi sur les 16 candidates et candidats pour le Conseil d'Etat et les 497 pour le Grand Conseil.

Le comité va soutenir les candidats qui sont membres de la CNAV, ainsi que les employés de structure agricole au sens large et des candidats proches du monde agricole et viticole. Dans le prochain bulletin, nous listerons les candidats pour le Grand Conseil, ceci selon leur région.

Concernant les candidats au gouvernement neuchâtelois, le comité a décidé de soutenir le sortant M. Laurent Favre, actuellement Chef du département du développement territorial afin de continuer la promotion et l'amélioration des bases de production des exploitations agricoles au sens large. L'enjeu de limiter la consommation de terres agricoles est d'actualité, ainsi la révision du plan directeur cantonal et le projet de mobilité 2030 portés jusqu'à présent par M. Favre vont dans ce sens.

Nous saluons également l'engagement de M. Xavier Challandes, vigneron-caviste dans une entreprise de la place, pour sa première expérience dans la course au Conseil d'Etat neuchâtelois. La jeune génération est en marche !

Nous souhaitons à tous les candidats du monde agricole une bonne campagne électorale.

CNAV – Yann Huguelit

## **Convocation des membres à l'assemblée générale de l'ANAPI**

L'assemblée générale de l'ANAPI aura lieu le **vendredi 17 mars 2017** à la grande salle de l'Hôtel-de-Ville à La Brévine, de **9h00 à 10h00** (accueil café-croissant dès 8h30).

Ensuite aura lieu l'AG de la CNAV et la matinée se terminera avec un repas (voir inscription page suivante).

Ordre du jour :

1. Salutations
2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 18 mars 2016 (voir [www.cnav.ch](http://www.cnav.ch) / Partenaires / ANAPI / documentation)
3. Rapport du président
4. Rapport du gérant
5. Finances :
  - 5.1 Présentation des comptes 2016
  - 5.2 Rapport des vérificateurs
  - 5.3 Acceptation des comptes 2016
  - 5.4 Présentation et vote du budget 2017
6. Élections et nominations :
  - 6.1 Renouvellement du comité
  - 6.2 Nomination d'un vérificateur de comptes suppléant
7. Modification des statuts (voir [www.cnav.ch](http://www.cnav.ch) / Partenaires / ANAPI / documentation)
8. Divers

Nous vous prions de nous faire parvenir toute proposition à l'intention de l'assemblée au moins 5 jours avant la date de l'assemblée.

Les documents accessibles sur le site Internet sont aussi disponibles auprès de notre secrétariat ou sur demande par téléphone au ☎ 032 889 36 70.

En vous remerciant de votre participation à cette assemblée et au plaisir de vous retrouver, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

ANAPI – Gilles Aeschlimann

## Invitation à l'assemblée générale de la CNAV

L'assemblée générale de la CNAV aura lieu le **vendredi 17 mars 2017 à 10h15** (accueil 10h00) à la grande salle de l'Hôtel-de-Ville à La Brévine. Cette invitation tient lieu de convocation aux membres.

Ordre du jour :

1. Ouverture
2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 18 mars 2016 (voir [www.cnav.ch / CNAV / document / procès-verbaux](http://www.cnav.ch/CNAV/document/procès-verbaux))
3. Rapports :
  - 3.1 de la présidence
  - 3.2 de la direction
4. Rapports financiers :
  - 4.1 comptes 2016
  - 4.2 des vérificateurs de comptes
  - 4.3 budget 2017
5. Elections complémentaires :
  - 5.1 au comité
  - 5.2 d'un membre d'honneur
  - 5.3 d'un vérificateur-suppléant
6. Point de situation initiative sécurité alimentaire par M. Francis Egger (USP)
7. Message du Conseiller d'Etat, M. Laurent Favre
8. Divers

Selon l'art. 16 des statuts, nous vous rappelons que toute proposition à l'intention de l'assemblée doit parvenir au moins 5 jours avant la date de l'assemblée.

Les documents accessibles sur le site Internet sont aussi disponibles auprès de notre secrétariat ou sur demande par téléphone au ☎ 032 889 36 30.

En vous remerciant de votre participation à cette assemblée et au plaisir de vous retrouver, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

CNAV – Yann Huguelit

-----  
**Bulletin d'inscription pour le repas** (offert), à retourner par fax 032 889 36 39, [cnav@ne.ch](mailto:cnav@ne.ch) ou à l'adresse suivante : Rte de l'Aurore 4, 2053 Cernier jusqu'au vendredi 10 mars. Inscriptions téléphoniques possibles.

Nom, prénom, localité : .....

## **Vous recherchez un revenu accessoire ?**

L'ANAPI met au concours plusieurs postes de contrôleurs ou contrôleuses afin de compléter son équipe (contrôles vétérinaires de base/PER/SST/SRPA/labels).

Nous recherchons les profils suivants :

- CFC d'agriculteur ou d'agricultrice ou titre équivalent
- De la disponibilité pour un taux d'occupation de minimum 10 % et pouvant atteindre jusqu'à 40 % (selon souhait)
- Aisance de contact avec le monde agricole

Nous offrons :

- Un revenu accessoire
- Beaucoup d'indépendance dans la planification du travail
- Une formation de base et continue

Cette annonce a retenu votre attention ?

Vous connaissez une personne de votre entourage qui serait intéressée ?

N'hésitez plus et prenez contact avec le gérant M. Gilles Aeschlimann au ☎ 032 889 36 70 ou par ✉ [gilles.aeschlimann@ne.ch](mailto:gilles.aeschlimann@ne.ch) d'ici au **31 mars 2017**.

### **Dossier PER**

Nous rappelons que le délai de renvoi du **dossier PER** est fixé au **31 mars 2017** (ANAPI, Aurore 4, 2053 Cernier). Pour plus de détails veuillez-vous référer au "calendrier 2017" publié dans le bulletin de décembre 2016 et qui se trouve également sur le site internet ([www.cnnav.ch](http://www.cnnav.ch) / Partenaires / ANAPI).

### **Labels**

Lorsqu'il y a un changement de coordonnées sur votre exploitation (par ex. suite à la reconnaissance d'une nouvelle association), n'oubliez pas d'avertir également les labels avec lesquels vous êtes affiliés (par ex. AQ-Viande et IP-Suisse). Cela leur permet d'avoir des données actualisées puisqu'ils n'ont pas accès aux recensements du SAGR.

ANAPI – Gilles Aeschlimann

### **Assemblée générale de PI 3 Lacs**

Elle aura lieu le **jeudi 23 mars 2017 à 16h00 au Château de Boudry**. Les membres recevront la convocation et un bulletin d'inscription. Venez nombreux !

PI 3 Lacs – Gilles Aeschlimann

## **Annoncer les nouveaux-nés**

Le moment avant et après la naissance d'un enfant est déjà assez riche en émotion qu'on ne pense pas forcément à conclure une assurance maladie. Aucun souci : selon la LAMal, un nouveau-né est déjà assuré dès la naissance mais ceci est valable uniquement pour l'assurance de base obligatoire. Sur demande, Agrisano peut assurer des nouveaux-nés également pour les assurances complémentaires, sans restriction de santé ; à condition que les parents nous adressent une demande d'adhésion "prénatale" avant la naissance. Dans ce cas, aucun questionnaire de santé ne serait à remplir. Nous vous rappelons également qu'Agrisano octroie des rabais importants dès le 3<sup>ème</sup> enfant.

## **Travaux forestiers et ses risques**

Les travaux de bûcheronnage font partie des travaux les plus dangereux d'une exploitation agricole. En plus du propre risque d'accident, il y a également un grand potentiel de risques envers de tiers personnes ou d'un dégât causé par les travaux en forêt. Pour ces raisons, une couverture adéquate contre l'accident pour l'agriculteur et son personnel, ainsi qu'une RC exploitation ont une importance centrale. Si vous faites des travaux pour des tiers, ce risque est à mentionner séparément dans l'assurance RC.

Le matériel/machines de travail dans la forêt peut également être endommagé. L'assurance emmental propose avec le produit "InventairePlus" une couverture (casco machines) pour l'ensemble de l'inventaire agricole, y compris les outils et les machines, contre des dommages imprévus.

Nous vous conseillons volontiers pour toutes les questions d'assurances, tant pour les assurances de personnes, les assurances choses, les assurances risques et la prévoyance.

CNAV – secteur assurances

Mme Madeleine Murenzi et Laetitia Balossi – ☎ 032 889 36 50

## **Absence de Madame Laetitia Balossi**

Dès le 13 mars et jusqu'au 9 juin 2017, Madame Laetitia Balossi sera en formation à l'agence régionale d'Agrisano à Sursee, dans le canton de Lucerne ; dans le but de perfectionner son allemand. Durant cette période, vous pouvez vous adresser pour l'ensemble des questions d'assurance et de conseils à Madame Madeleine Murenzi – ☎ 032 889 36 50 📧 : madeleine.murenzi@ne.ch.

L'assemblée générale de la Société coopérative de la Halle des Ponts-de-Martel aura lieu le **jeudi 23 mars 2017 à 20h00** à l'Anim'halle des Ponts-de-Martel. Toute personne ou société possédant une part sociale est conviée. Ordre du jour :

1. PV de l'assemblée générale du 31 mars 2016
2. Rapport du président
3. Rapport financier :
  - a. Comptes 2016
  - b. Rapport des vérificateurs de comptes
  - c. Budget 2017
  - d. Adoption des comptes / budget et décharge au comité
  - e. Nomination d'un vérificateur suppléant
4. Installations photovoltaïques
5. Divers

Une collation sera servie à l'issue de l'assemblée.



**Fédérations d'élevage de l'Arc jurassien, cercle 6 de swissherdbook**

**Cours Redonline+**

Tous les éleveurs de l'Arc jurassien sont cordialement invités à participer à un après-midi de cours théorique et pratique sur l'utilisation de Redonline+.

Le cours est gratuit et se tiendra le **vendredi 10 mars 2017 de 13h à 15h30** environ au Centre de Loisirs de Saignelégier. Il sera donné par un collaborateur de swissherdbook.

Afin de pouvoir profiter pleinement du cours, veuillez vous munir d'un ordinateur portable ou d'une tablette ainsi que de vos données d'identification à Redonline+ (nom d'utilisateur et mot de passe). Si vous n'en avez pas, annoncez-le lors de l'inscription, il devrait être possible de suivre le cours avec quelqu'un d'autre.

Les inscriptions se font par téléphone auprès de M. Laurent Borioli ☎ 079 533 32 21 jusqu'au **6 mars 2017**.

Nous espérons vous y retrouver nombreux.



## Cours pour obtenir le permis « G »

### Jeunes conducteurs et conductrices de tracteurs

Ce permis autorise également la conduite d'un cyclomoteur. Les jeunes de 14 ans révolus, (possibilité de passer l'examen 6 mois avant l'anniversaire) appelés à conduire un tracteur ou un autre véhicule sur la voie publique, doivent être porteurs d'un permis de catégorie G. Nos cours théoriques sont donnés sur un jour et demi et mis sur pied en collaboration avec un instructeur de la brigade de la circulation routière, de la police cantonale neuchâteloise. Les candidats passent l'examen sur un système informatique dans les locaux du service cantonal des automobiles et de la navigation. Ces cours se dérouleront pendant les vacances de pâques soit :

Cernier	Lundi 3 avril 2017	09h00 à 11h30	13h30 à 16h00
	Mercredi 5 avril 2017	09h00 à 10h30	
	Vendredi 7 avril 2017	13h20	<b>Examens</b>
Fleurier	Mardi 4 avril 2017	09h00 à 11h30	13h30 à 16h00
	Mercredi 5 avril 2017	14h00 à 15h30	
	Vendredi 7 avril 2017	13h45	<b>Examens</b>

Bulletin d'inscription à retourner jusqu'au **28 mars 2017 dernier délai** à : M. Bernard Tschanz, Ch. de Biolet 9, 2042 Valangin. Les places sont limitées à 25 candidats par emplacement.

Nom : .....Prénom : .....

Date de naissance complète : .....Prénom du père : .....

Adresse exacte : .....NPA : .....

Domicile : .....Tél. : .....

Membre ANETA : OUI / NON    Emplacement choisi :    Cernier     Fleurier

Pour Cernier uniquement possibilité de manger sur place : Dîner    oui     non

Dès que nous serons en possession de vos inscriptions nous vous ferons parvenir le programme du cours et la documentation nécessaire !

ANETA



### Informe...

#### **Changement à la direction de Neuchâtel Vins et Terroir (NVT)**

Entré en fonction le 6 février 2017, M. Yann Künzi est le nouveau directeur de Neuchâtel Vins et Terroir. Il remplace Mme Violaine Blétry-de Montmollin qui a quitté NVT le 31 décembre 2016 suite à son élection au Conseil Communal de la Ville de Neuchâtel. Contact : yann.kuenzi@ne.ch ou ☎ 032 889 45 15.



## **L'Aide Suisse aux Montagnards soutient des projets touristiques**

Dans les régions à l'écart, il est souvent difficile de s'en sortir financièrement. Or ce sont précisément ces régions qui ont quelque chose à offrir aux touristes en quête d'une tranquillité qu'ils ont de la peine à trouver ailleurs : un calme royal et une nature à couper le souffle. A l'Aide Suisse aux Montagnards, nous savons bien qu'un soutien financier est nécessaire pour réaliser une offre touristique digne de ce nom. C'est la raison pour laquelle nous soutenons des projets touristiques qui, en dépit de la motivation des initiateurs et de leur engagement sans faille, risqueraient d'échouer.

L'Aide Suisse aux Montagnards applique une règle de base simple : quiconque souhaite réaliser un projet loin des centres touristiques mais n'est pas en mesure de le financer seul a de bonnes chances d'obtenir un soutien. Nous encourageons en effet tous ceux qui ont des idées novatrices à réaliser leurs projets, pour leur propre bien et celui de toute leur région, afin que les contrées isolées – qu'elles soient sur les hauteurs ou dans les vallées – ne tombent pas dans l'oubli mais qu'elles puissent procurer aux populations locales la possibilité d'y gagner décemment leur vie tout en sauvegardant leur patrimoine.

Les projets qui ont de bonnes chances de soutien sont ceux qui :

- Augmentent l'attractivité des régions de montagne, incitent les touristes à y séjourner plus longtemps ainsi qu'à profiter des offres proposées et à revenir.
- Développent un concept prometteur et correspondent à un créneau non encore exploité.
- Positionnent la région en mettant en avant un thème emblématique.
- Ont une portée régionale et sont en adéquation avec l'environnement.

Pour prétendre à un soutien, les initiateurs de projets devront par ailleurs être prêts à contribuer en apportant leurs propres ressources et en assumant le risque entrepreneurial.

Afin que les exploitants qui cèdent des engrais de ferme puissent les enregistrer en bonne et due forme dans le programme fédéral Hoduflu, il est impératif que les preneurs leur annoncent les quantités d'engrais de ferme reprises. Par conséquent, un système de boîte aux lettres, de bulletins affichés ou tout autre moyen permettant de noter les reprises d'engrais doit être mis en place sur l'exploitation qui cède les engrais.

Toute cession/reprise d'engrais de ferme doit être notée au Suisse-Bilan et enregistrée dans Hoduflu, sous peine d'une réduction importante des paiements directs.

**Ouverture du guichet géographique du 1er mars au 31 mai 2017**

Dès 2017, les surfaces cultivées doivent être dessinées sur un système d'information géographique, afin de répondre aux exigences la Loi fédérale sur la géoinformation (LGéo) et l'article 113 de l'Ordonnance sur les paiements directs (OPD). Le recensement géographique dans le canton de Neuchâtel se fera sur l'outil « GeoACORDA », qui est intégré à ACORDA (onglet « Géo données »), **entre le 1er mars et le 31 mai 2017.**

Le programme est simple d'utilisation et il a été estimé que le dessin d'une parcelle prendra 5 à 6 minutes en moyenne. Chaque surface cultivée annoncée dans le « relevé des parcelles » (formulaire A) doit être représentée par un polygone, qui peut comprendre une parcelle cadastrale, plusieurs ou uniquement une partie. Le dessin sera facilité par l'appui sur plusieurs éléments tels que limites cadastrales, la SAU cantonale ou encore les parcelles voisines déjà dessinées.

Le premier géoréférencement constitue un investissement de temps, mais dès la seconde année le recensement géographique sera intégré au recensement annuel, et la charge administrative ne sera pas augmentée.

**La surface agricole utile calculée par GeoACORDA sera déterminante pour les paiements directs 2017.**

D'ici le 1er mars, **le Service de l'agriculture enverra à tous les chefs d'exploitation une circulaire** contenant les instructions détaillées pour la saisie des géo données.

Le recensement géographique pourra se faire avec l'aide des conseillers de la CNAV (sur rendez-vous, payant), mais aussi de manière individuelle.

**Plastiques agricoles**

Suite à quelques cas qui sont remontés jusqu'à nous, nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de brûler en plein air ou dans toute autre installation non-homologuée, les plastiques (de balles rondes par exemple) et toute autre forme de déchets. Seul le bois sec peut être brûlé en plein air (absence de fumée).

Le non-respect de la législation peut entraîner, en plus d'une plainte pénale, une réduction des paiements directs.

Les plastiques doivent être récupérés pour incinération dans les usines de Vadec de La Chaux-de-Fonds et de Colombier (150.-/tonne) (voir bulletin Info de décembre 2016).

Nous vous remercions de gérer l'élimination de vos déchets conformément à la législation en vigueur. Il en va de l'image de la profession, d'autant plus importante depuis la mise en place des projets paysage.

La CNAV ainsi que Bio-Neuchâtel ont le plaisir de vous inviter à une visite d'étable pour lancer un nouveau groupe de travail pour le projet ProBétail.

Date et lieu : **Judi 23 mars 2017 de 13h30 à 15h30.** Ce rendez-vous aura lieu sur une exploitation de vaches allaitantes chez M. Jean-Yves Robert, Les Bressels 231, 2314 la Sagne

Thème : Gestion des parasites et santé des veaux.

Objectifs :  
- S'informer autour des thèmes "parasites et santé des veaux".  
- Faire un exercice pratique à l'étable.  
- Favoriser l'échange entre agriculteurs et agricultrices.

A la fin de la séance vous êtes cordialement invité à un apéritif qui vous sera offert.

Les visites sont organisées dans le cadre de ProBétail. Les objectifs de ce projet sont de créer une nouvelle offre de vulgarisation pour les professionnels de l'élevage ainsi que de développer les connaissances de l'élevage.

Merci de vous inscrire auprès de la CNAV au ☎ 032 889 36 40.

CNAV - Audrey Hediger

Cette année, la thématique du séchage en grange sera discutée lors de la journée de l'assemblée générale de l'ADCF.

Date et lieu : **Mardi 4 avril 2017 de 13h30 à 16h30** sur la CE Faivre-Rosselet, Les Roussottes 51, 2414 Le Cerneux-Péquignot/NE

Thèmes : Plusieurs sujets autour de la production fourragère et de la production laitière seront abordés et développés par des spécialistes :

Présentation de la CE Faivre - Rosselet

- Séchage en grange : Aloïs Cachelin (CNAV) et Pierre Aeby (IAG)
- Production d'énergie sur l'exploitation : Léa Tabin (CNAV)
- Diminution des antibiotiques et tarissement : Audrey Hediger (CNAV)
- Informations sur la production herbagère :
  - Michel Horner (SAgr)
  - Melinda Oppliger (CNAV)
  - Rainer Frick (Agroscope)
  - Michel Amaudruz (Agridea)

Prix : Gratuit

## **Assemblée générale UPN**

Le mercredi 29 mars 2017 à 13h30 à la salle de paroisse des Ponts-de-Martel

### **Ordre du jour**

1. Choix des scrutatrices
2. PV de l'Assemblée générale du 13 avril 2016
3. Rapport annuel de la présidente
4. Rapport de caisse, Fonds Cécile Clerc et compte formation, rapport vérificatrices de comptes, nomination d'une nouvelle vérificatrice
5. Rapport de la jeunesse rurale
6. Rapport économie familiale et diversification (Mme Murenzi)
7. Adoption des différents rapports
8. Admission – démission au Comité central
9. Réélection de la Présidente
10. Programme d'activités
11. Intervention des différents services de l'agriculture
12. Propositions individuelles : à communiquer au plus vite à la présidente, Natacha Stauffer, ✉ Clémesin 15, 2057 Villiers, 💻 [nat.stauffer@bluewin.ch](mailto:nat.stauffer@bluewin.ch)
13. Divers

Une collation sera servie à l'issue de l'assemblée au prix de Fr. 15.-.

Tombola au prix de Fr. 1.- le billet et Fr. 10.- l'enveloppe.

Parking, vers la salle de sport du Bugnon, possibilité de déposer des dames directement devant la salle de paroisse.

Envoyer le coupon ci-dessous à votre présidente de groupe jusqu'au **9 mars 2017** Les présidentes ou responsables encaisseront le prix de la collation et délivreront des bons.

---

### **Inscription collation – Assemblée cantonale 2017**

Groupe de : \_\_\_\_\_ Nombre de personnes : \_\_\_\_\_

Les présidentes feront parvenir les inscriptions à *Margrit Genier, Petit Martel 29, 2316 Les Ponts-de-Martel*, ☎ 032 937 19 03, 📞 079 529 01 19 ou 💻 [famillegenier@net2000.ch](mailto:famillegenier@net2000.ch), jusqu'au **10 mars 2017, dernier délai.**

## **Groupe UPN La Brévine**

Match au loto **le vendredi 31 mars 2017 à 20h15** à la grande salle de l'Hôtel-de-ville de La Brévine. Superbes quines : jambons, viande fraîche, filets garnis, fromage, etc.  
Abonnement : Fr. 16.- pour 30 tours, 3 pour 2, 2 royales supplémentaires.  
Venez nombreux.

## **Groupe UPN La Sagne**



Match aux cartes individuel (réservé aux dames).

**mercredi 19 avril à 20h à la salle de gymnastique.** Collation et prix à toutes les joueuses pour fr. 25.-.

Inscriptions jusqu'au 12 avril chez Sylvie Oppliger ☎ 032 931 14 33 ou Evelyne Sandoz ☎ 032 926 67 41 (dès 19h30) ou par e-mail ✉ [e.sandoz@bluewin.ch](mailto:e.sandoz@bluewin.ch)

## **Groupe UPN Gorgier**

Le groupe des paysannes de Gorgier fêtera son 60 ème anniversaire.

**le 8 avril 2017 dès 9h30** à la salle de spectacle de St-Aubin.

Au programme : cor-des-Alpes – chant – théâtre.

Restauration chaude à midi. Bienvenue à tous.

## **Prochaine édition de la Ruche**

Le délai de remise des articles et/ou informations est fixé au **mardi 6 juin 2017**.

Les textes sont à envoyer à *Mme Justine Debély* par e-mail ✉ [justine.debely@ne.ch](mailto:justine.debely@ne.ch), ou par fax : 032 889 36 39, merci d'avance.

## **Groupe UPN Val-de-Ruz**

Cette année, nous tenons à nouveau un stand à la Foire de Dombresson (devant le collège) **le lundi 15 mai 2017**. Vous y trouverez des produits maison préparés par nos membres, à déguster sur place ou à emporter, et de quoi vous restaurer.

Venez nombreuses et nombreux !

Quelques dates à noter pour les membres Val-de-Ruz : marche de printemps le **12 avril** et assemblée générale le **27 avril**.

## Programme de cours

Thèmes	Dates	Cuisine de l'école ménagère	Responsable
--------	-------	-----------------------------	-------------

<b>Un jardin sur mon balcon ou ma terrasse</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer un jardin potager en pots, bacs ou autres contenants</li> <li>• Ecran de légumes en bac</li> <li>• Petits fruits en sac</li> <li>• Formes et couleurs pour créer une harmonie</li> <li>• Associer les fleurs pour illuminer l'ensemble</li> </ul>	Mardi 4 avril 2017 19h30	Ecole ménagère Fleurier (Rue de l'école d'horlogerie)	Karine Calame
	Mardi 2 mai 2017 19h30	Anim'Halle Les Ponts-de- Martel	

<b>Les sauces froides</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Explications des différentes bases</li> <li>• Trucs et astuces</li> <li>• Sauces vite faites ou à préparer à l'avance</li> <li>• Accord avec les différents plats : viandes froide, légumes, etc...</li> </ul>	Mardi 25 avril 2017 19h30	Ecole ménagère Les Ponts-de- Martel	Anne-Marie PAREL
	Jeudi 27 avril 2017 19h30	CESCOL Centre scolaire secondaire Colombier	



*Le prix du cours est de Fr. 30.00 par personne tout compris.  
Inscription : 15 jours avant auprès de votre présidente de groupe*

## **Commande de farine**

Vous pouvez faire une commande de farine à l'aide du bulletin ci-dessous, par e-mail ou par téléphone d'ici au 15 mars 2017. La farine vous sera remise lors de l'assemblée générale du 29 mars aux Ponts-de-Martel ou à vos présidentes de groupes ou encore selon arrangement.

.....

### Bulletin de commande

Paquet de 1.0 kg	Fr. 2.50	Nbre.....
Paquet de 2.5 kg	Fr. 6.--	Nbre.....
Paquet de 5.0 kg	Fr. 11.--	Nbre.....

Nom..... Prénom.....

Lieu .....

No. de téléphone.....

*A remplir et à nous retourner par courrier : Natacha Stauffer, Clêmesin 15, 2057 Villiers  
ou par e-mail à [nat.stauffer@bluewin.ch](mailto:nat.stauffer@bluewin.ch) Tél : 079 454 33 39*

## **Groupe UPN La Chaux-de-Fonds**

Réservez déjà la date du **samedi 25 mars 2017** pour la soirée des paysannes de La Chaux-de-Fonds. Ouverture des portes à **19h15**. *Au programme :*

- Chorale des paysannes
- Théâtre par le groupe des paysannes de Provence/Mutrux
- Le Bel Hubert
- Musique / Danse
- Tombola & petite restauration (sandwichs, gâteaux, boissons)

Nous vous attendons nombreux et avec grand plaisir à la salle Ton sur Ton, Progrès 48 à La Chaux-de-Fonds.

JAB

CH-2053 Cernier

Rédaction :  
CNAV – conseil & formation  
Rte de l'Aurore 4, 2053 Cernier  
Parution 12 fois par année

## **Accueil de jour :**

La Fondation Borel à Dombresson cherche des agriculteurs/trices au Val-de-Ruz et environ, pour accueillir occasionnellement des enfants ou adolescents qui vivent à la Fondation, pour la journée (max. de 8 à 18h ou selon disponibilités prévues, en semaine). Cet accueil constituera un changement d'air en cas de besoin et permettra aux pensionnaires de découvrir pour une journée les relations et/ou les activités liées à la ferme. Les possibilités d'accueil sont définies à l'avance, la demande concrète est faite au moins un jour avant et la famille peut décliner, sans devoir donner ses motifs.

*Renseignements : M. J.-M. Villat, Fondation Borel, Dombresson, ☎ 032 854 25 25, 📧 [www.fondationborel.ch](http://www.fondationborel.ch)*

Avec nous, vous planifiez  
votre avenir: **prévoyant**  
et flexible!

**agrisano**



Grains de blé | © Agrisano

**Pour les familles paysannes!**

Toutes les assurances à portée de main.

**Votre service de conseil :**

CNAV assurances  
2053 Cernier  
Tél. 032 889 36 50  
[www.cnav.ch](http://www.cnav.ch)

**cnav**  
Chambre neuchâteloise  
d'agriculture et de viticulture